



FÉDÉRATION DE LA RÉGION AUVERGNE POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT

(membre de France Nature Environnement)

1 BIS, RUE FRÉDÉRIC BRUNMUROL
63 122 CEYRAT

TÉLÉPHONE/TÉLÉCOPIE : 04 73 61 47 49

E-MAIL : asso.frane@wanadoo.fr

Ceyrat, le 13 juillet 2006

M. Serge Malfois
Président de la Commission d'enquête publique
Mairie de Monistrol d'Allier
Le Bourg
43580 Monistrol d'Allier

Objet : Enquête publique concernant la demande de renouvellement de la concession EDF du barrage de Poutès-Monistrol.

Monsieur le Président,

L'énergie hydroélectrique est renouvelable mais elle a un fort impact sur les rivières. Dans le cas présent le barrage bloque la remontée des saumons et empêche leur reproduction sur 50% des frayères du dernier grand axe migratoire de cette espèce ; dont on a commencé la sauvegarde à grands frais.

Les efforts de restauration se sont amplifiés avec l'élaboration d'un plan gouvernemental pour gérer l'axe fluvial, sous le nom de « Plan Loire Grandeur Nature », dont la troisième phase est en cours d'élaboration par l'Etat, l'Agence de l'Eau et l'Etablissement Public Loire, avec l'implication de fonds européens pour l'environnement, la création d'organismes gestionnaires tels LOGRAMI et les conservatoires d'espaces naturels...

Il n'y a pas eu, malgré cela, de résultats sensibles en ce qui concerne la restauration des effectifs de saumons. Les comptages annuels faits à Vichy lors de leur remontée printanière ne font pas apparaître d'augmentation significative de leur nombre.

Bien que d'autres gênes à cette migration subsistent, tel le bouchon vaseux de l'estuaire, seul demeure un obstacle rédhibitoire constitué par le barrage de Poutès.

Non seulement cet obstacle n'est pas franchissable mais encore il prive d'alluvions le lit de la rivière sur une bonne partie de l'aval où les poissons ne trouvent plus les fonds sableux nécessaires à leur reproduction (la retenue est en partie comblée par des alluvions).

Le repeuplement artificiel en amont a peu d'effet car les quelques jeunes poissons qui entament leur voyage, vers l'aval et l'océan, sont souvent entraînés vers les turbines.

Il n'y a pas de solution autre que la suppression pure et simple de cet obstacle.

La production des 3 barrages de l'usine de Monistrol représente environ 3/10 000^{ème} de la production hydroélectrique nationale. Cette production ne serait que partiellement perdue puisque deux des trois barrages qui alimentent l'usine de turbinage subsisteraient. On peut dire en conséquence qu'un choix est à faire entre conserver un grand saumon ou des « petits » kilowats.

Les efforts de restauration de l'axe Loire-Allier sont à poursuivre et à ne pas compromettre par l'incohérence que représenterait le maintien du barrage. Nous avons le temps et les moyens de suppléer la perte d'énergie fournie par cet ouvrage ; nous avons beaucoup moins de l'un et des autres pour sauvegarder une espèce en voie de disparition.

Du point de vue des investissements à faire, le maintien du barrage nécessiterait sa consolidation car il est réputé ne pas pouvoir résister à une crue au-delà de 2 000 m³/s ; il n'y en a pas eu de plus forte depuis sa construction (en 1941) mais les crues du 19^{ème} siècle, dites crues centennales, peuvent encore se reproduire avec des débits tournant autour de 3 000m³/s.

Toujours sur le plan financier, en 2015, tous les Etats européens devront présenter des milieux aquatiques dans un état écologique proche de l'état naturel. Les dérogations à cette obligation ne seront admises que dans le cas où les ouvrages dénaturants ne peuvent être supprimés sans conséquences économiques lourdes, conséquences dont la preuve n'est pas encore faite dans le cas présent. Les récentes réalisations en matière de production d'énergie renouvelable prouveraient plutôt le contraire. Les sanctions financières en cas de non respect des directives européennes se traduisent en astreintes se chiffrant en milliers d'euros par jour, sans nous affranchir pour autant du résultat à obtenir.

Une question analogue s'est posée pour la concession d'exploitation du barrage de « Maison Rouge » sur la Vienne ; la concession ne fut pas renouvelée et la suppression du barrage fut décidée en comité interministériel, le 4 janvier 1994, lors de l'adoption du « Plan Loire ». Après arasement du barrage, en 1998, la recolonisation du bassin par les poissons fut spectaculaire d'après un rapport du Conseil Supérieur de Pêche daté du 19 Octobre 2000 (l'arasement fut financé par le Ministère de l'Environnement, l'Agence de l'Eau et EDF).

Le Conseil d'Administration de la FRANE s'est penché sur le problème du barrage de Poutès à plusieurs reprises, en 2003, 2004 et 2005. Il a décidé d'adhérer à un groupement d'organisations dont la FRANE appuie la demande de non – renouvellement de la concession dans la perspective d'un arasement de cet ouvrage.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de bien vouloir rendre un avis très défavorable à la demande déposée par EDF.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour le Président de la FRANE,
Christian GUINARD
Vice-Président
Responsable de la commission « eau »
de la FRANE

Destinataires pour information :

Mr. le Préfet de la Haute-Loire

Mr. le Président du Conseil Régional Auvergne

Mr. le Président du Conseil Général de Haute-Loire

Mr. le Directeur de la DIREN Auvergne

Mr. le Président de la CLE du SAGE Allier aval

Mr. le Président du SMAT du Haut-Allier

Mr. le Président de l'Etablissement Public Loire

Monsieur le Délégué Régional de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Association « Allier Sauvage »

LOGRAMI

SOS Loire Vivante

WWF mission rivières

F.N.E.

Réseau eau FRANE